

Département du Doubs

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PLATEAU DE FRASNE
ET DU VAL DU DRUGEON

Logo

Logo

Commune de FRASNE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.3 Document graphique

Nord de la commune au
1/6000 ème

Pièce n°4-3.11

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 31/08/2021

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : 12/07/2022

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Modification simplifiée approuvée le : 25/06/2024

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 14, Passage Jules Dider - 70000 Vesoul
Tél : 03.83.79.36.47 - Fax : 03.83.79.31.89
initiative@orange.fr - initiative25@orange.fr

Agence du Besançon

Tél : 03.83.83.33.29
initiative25@orange.fr

Logo

Légende :

■

 Limite de zone ou de secteur

Zones urbaines

UA : Zone urbaine à caractère ancien

UAp : Secteur de la zone UA à caractère patrimonial

UB : Zone urbaine d'extension récente

UBC : Secteur de la zone UB à destination principale de commerce (Frasne)

UBh : Secteur de la zone UB où l'hauteur autorisée est supérieure (Frasne)

UE : Zone urbaine à destination principale d'équipements publics

UX : Zone urbaine à destination principale d'activités économiques

UXb : Secteur de la zone UX en lien avec le pôle bois

UXf : Secteur de la zone UX lié aux activités ferroviaires

Zones à urbaniser

AU : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement : vocation principale de logement

2AUX : Zone non dotée des équipements de capacité suffisante en périphérie immédiate, son urbanisation est soumise à une évolution du document (modification ou révision) : vocation principale d'activités économiques

2AUXf : Secteur de la zone 2AUX dédié au frêt ferroviaire

AUE : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement : dédiée aux équipements publics d'intérêt collectif et aux commerces

AUf : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement : dédiée aux équipements publics d'intérêt collectif

Zones agricoles

A : Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

Arb : Secteur de la zone A à enjeu environnemental (réservoir de biodiversité)

Acar : Secteur de la zone A destinée aux carrières

Ae : Secteur de la zone A en lien avec le site RTE

Aski : Secteur de la zone A correspondant aux départs des pistes de ski de fond et leurs abords immédiats : STECAL

At : Secteur de la zone A à vocation touristique (gîtes...) : STECAL

Zones naturelles

N : Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nrb : Secteur de la zone N à enjeu environnemental (réservoir de biodiversité)

Nf : Secteur de la zone N où les exploitations forestières sont autorisées

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques inondation

Secteurs soumis à une crue centennale par débordement du Drugeon (source : DDT et secteurs soumis au risque inondation (sources : commune/Prélude 2019))

Axe de ruissellement (source : données locales)

Risques mouvement de terrain

Glisement de terrain

Secteurs à risque de glissement de terrain (aléa moyen (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012))

Secteurs à risque de glissement de terrain (aléa fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012))

Secteurs à risque de glissement de terrain (aléa très fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012))

Indices karstiques (source : DDT, BRGM, GIPEK, IGN, Prélude)

Cavité naturelle

Doline

Perte

Aléa fort

Fort (forte densité de dolines)

Sites pollués (source : BRGM, CD25, DDT, IGN, Prélude)

Ancienne carrière

Ancienne décharge

Ancienne sablière

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles : L.151-19

Elément ponctuel du bâti ou du paysage

Elément linéaire du bâti ou du paysage (mur en pierre)

Clos et jardin

Elément surfacique du paysage

Préscriptions réglementaires

Bâtiments agricoles

Bâtiments soumis à l'OPAP patrimoine

Linéaire soumis au maintien des commerces existants au rez-de-chaussée

Marge de recul

Bâtiments isolés en zone A ou N pouvant changer de destination

Emplacement réservé et n° d'opération

Autres éléments

Cours d'eau

Cours d'eau DDT

Autres écoulements, fossés en eau

Liaisons douces à préserver ou à créer

Liaison douce à préserver

Liaison douce à créer

ID	Bénéficiaire	LIBELLE	Surface m²
8-5	Commune de Frasne	Création d'une voie d'entrée d'urgence vers la commune	810
8-10	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour aménager l'entrée du lotissement de champ fondray	140
8-11	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique création d'une liaison routière	454
8-12	Commune de Frasne	Création d'une liaison piétonne entre le lotissement de champ et la RD9	138
8-13	Commune de Frasne	Roads à créer	325
8-16	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour faciliter la circulation dans le quartier d'habitat dense	250
8-17	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour faciliter les circulations douces	365
8-18	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour faciliter les circulations douces	69
8-2	Commune de Frasne	Extension du cimetière	1339
8-5	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise pour le stationnement et la circulation des bus	301
8-8	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour réaliser des aménagements piétons	519
8-9	Commune de Frasne	Elargissement de l'emprise publique pour une voirie de liaison au nord de la voie ferrée	4128

8-2